



UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



# CYCLE NUIT AUTOROUTE

## Le Commandement CRS modifie l'IGOT

Le 1er janvier 2018, pour respecter la réglementation européenne sur le temps de travail, l'unité autoroutière CRS des Hauts de France mettait en place le cycle dit "vacation forte" inscrit nouvellement dans l'IGOT.

- Pour les brigades de nuit, comme pour le jour, ce cycle correspond à 2/2-3/2-3/2.

Nos collègues "Nuiteux" étaient prêts pour ce cycle "officiel" composé "uniquement" de nuit.

Mais surprise, la hiérarchie CRS de l'autoroute décide d'instaurer une vacation **automatique** de renfort "JOUR" en remplacement de la 3ème NUIT en fin de cycle.

Encore plus fort, cette vacation est positionnée en Service Ordinaire (SO) alors que nous sommes en régime cyclique !

Ils inventent le régime mixte pour les CRS Autoroutiers.

*«Le Bureau Local a saisi la hiérarchie qui maintient sa modification du cycle "jour fort".*

*Le Bureau Zonal intervient également auprès de la direction zonale CRS Nord et de l'inspection technique pour rétablir le bon cycle. Pour l'UNSA police, seul les stages de formation peuvent **exceptionnellement** permettre de décaler les "nuiteux" .»*

**- Le bureau zonal CRS Nord**

UNSA Police

Le 24/01/2018

La technicité en +

[www.unsa-police.fr](http://www.unsa-police.fr)